



Tous les mois, nous vous présentons quelques bons coups qui méritent d'être mis en lumière. Un bon coup, c'est un geste, une initiative ou l'attitude d'un employé ou d'une équipe de travail qui améliore les soins, les services ou la qualité de vie au travail.

De nombreux bons coups n'ont pas toujours l'occasion de rayonner dans l'ensemble de notre organisation. Nous comptons sur votre aide pour les dévoiler !

La catégorie *Bons coups* fait désormais partie de la **Soirée des Diamants**. Pour la prochaine édition du gala, un ou des prix *Bons coups* seront remis au hasard à un individu ou à une équipe ayant soumis ou réalisé un bon coup au cours de l'année précédente.

Pour soumettre un bon coup réalisé par vous, par un collègue ou par votre équipe, cliquez sur l'onglet *Bons coups* de l'intranet, puis remplissez le formulaire accessible en tout temps.

UN ACCUEIL DES PLUS APPRÉCIÉS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE SOUTIEN ET ADMINISTRATION

Caroline Imbeau, directrice générale adjointe soutien et administration, tient à souligner le professionnalisme de Janelle Morrier, physicienne, et de Sonya Deraspe, chef de service, toutes deux en radio-oncologie à L'HDQ. À son arrivée au CHU, M^{me} Imbeau en était à ses débuts dans le milieu hospitalier, et le monde des équipements de radio-oncologie représentait une énigme pour elle ! Janelle et Sonya ont pris le temps de lui montrer les appareils, de lui expliquer les différences ainsi que les spécificités de chacun d'eux. Elle a pu constater à quel point ces deux femmes sont passionnées par leur travail; elle tient à les remercier personnellement pour leur accueil et leur aide !

MERCI À NOS BÉNÉVOLES!

À l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, les bénévoles des cinq hôpitaux se retrouvent maintenant de façon annuelle lors d'un dîner qui vise à souligner le magnifique travail qu'ils accomplissent jour après jour auprès de notre clientèle. Bravo à tous nos bénévoles de même qu'à l'équipe de coordination du Service de bénévolat !

DES STAGIAIRES EN INHALOTHÉRAPIE TRÈS RECONNAISSANTS

Vicky Perreault, chargée d'enseignement clinique en inhalothérapie au bloc opératoire de L'HDQ, de même que toute son équipe, mettent beaucoup de temps et d'énergie pour aider les stagiaires en inhalothérapie à progresser dans leur apprentissage. Ceux-ci apprécient énormément la supervision qu'ils reçoivent. Merci !

UN BÉNÉVOLE GRANDEMENT APPRÉCIÉ!

M. René Vervondel est un bénévole qui est présent un matin par semaine en imagerie médicale à L'HDQ, mais nous aimerions le garder avec nous tous les jours ! Il est toujours souriant et de bonne humeur, et ce, même très tôt le matin. Il sait se montrer disponible, chaleureux et accueillant avec la clientèle. Sa présence est également très appréciée par l'équipe de travail. Il contribue vraiment à améliorer l'expérience patient ! Merci M. Vervondel !

Vous travaillez de nuit dans un milieu hospitalier ?

Le Laboratoire Psycho|Socio|Culturel du sommeil de l'Université Laval mène une étude sur les principaux facteurs impliqués dans les problèmes de sommeil chez les travailleurs de nuit et sur l'efficacité d'un traitement comportemental adapté à la réalité des travailleurs de nuit.

Nous recherchons des travailleurs de nuit, bons ou mauvais dormeurs, âgés de 18 ans et plus.

L'étude requiert :

- d'effectuer 2 à 3 visites au laboratoire*;
- de porter un appareil semblable à une montre qui enregistre les mouvements;
- de remplir un agenda du sommeil durant 2 semaines.

* Nous vous poserons des questions sur votre sommeil ainsi que sur certains aspects psychologiques et sociaux.

Si vous présentez un problème de sommeil, vous pourriez recevoir une intervention de type comportemental visant à traiter les problèmes de sommeil associés au travail de nuit.

Projet réalisé par la professeure-chercheuse Annie Vallières, Ph.D.

Pour plus de renseignements :

☎ 418 663-5000, poste 4766
✉ labopscsom@gmail.com



Projet approuvé par le comité d'éthique à la recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (407-2015).
Utilisation autorisée CHU de Québec-Université Laval : 31 janvier 2018

18_301_01

Service santé, sécurité et qualité de vie au travail

Nouvelles procédures de déclaration d'absence d'un employé

Lorsque vous vous absentez de votre travail, que ce soit pour cause de maladie ou d'accident de travail, vous devez en aviser votre supérieur immédiat. Pour ce faire, des procédures sont à respecter et ces dernières ont récemment fait l'objet d'une révision dans le but de les simplifier.

Le tableau ci-dessous résume les étapes à suivre pour aviser et signifier le motif de l'absence. Il est important de retenir que l'employé doit obligatoirement déclarer dans les meilleurs délais son absence à son gestionnaire et fournir, idéalement par courriel, les documents appropriés au Service santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Pour en savoir plus, consultez la section « Absences ou congés » du Portail RH du CHU de Québec-Université Laval dans laquelle vous trouverez des détails sous les onglets *Je suis malade* et *J'ai un accident de travail*.

JE SUIS MALADE

1. En cas d'absence maladie, vous devez aviser votre supérieur immédiat et transmettre sans délai les renseignements requis pour assurer la continuité de soins et services durant votre absence :
2. Transmettre au Service santé sécurité et qualité de vie au travail (SSSQVT) les pièces justificatives suivantes :

DURÉE DE L'ABSENCE (JOURS CALENDRIER)	PIÈCE JUSTIFICATIVE
1 à 4 jours	Seulement à la demande du supérieur immédiat <ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical précisant le diagnostic, le traitement, la durée de l'absence et s'il y a lieu la date de retour au travail
5 à 10 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical précisant le diagnostic, le traitement, la durée de l'absence et s'il y a lieu la date de retour au travail
11 jours et plus	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire <i>Réclamation d'assurance salaire</i>

Conseil : si vous pensez que votre invalidité sera de plus de 10 jours, imprimez le formulaire *Réclamation d'assurance salaire* et faites-le remplir par votre médecin dès votre première visite.

J'AI UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Dès que survient un accident de travail, vous devez aviser sans délai votre supérieur immédiat, recevoir les premiers soins nécessaires et remettre le formulaire *Déclaration et grille d'analyse d'un événement accidentel* rempli à votre gestionnaire avant de quitter l'établissement.

La transmission électronique de vos documents accélère le traitement de votre dossier.

✉ service.sante@chudequebec.ca

